



Vous assurez un service d'enseignement :	
Salarié du privé (1 ou plusieurs employeurs) de + de 900h/an ou 300h/an d'enseignement	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensée - Attestation d'activité salariée - Copie du dernier bulletin de salaire - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - <i>Autorisation de cumul d'activité</i> (du rectorat pour les agents hors ESR ou Attestation pour les agents d'Etat Territoriale et Hospitalière) ou <i>Déclaration préalable de cumul</i> auprès de son employeur principal pour les agents de l'ESR - Dernier bulletin de salaire - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Dirigeant Salarié	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Fiche de salaire - Extrait Kbis ou avis de situation SIRENE - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Dirigeant Non Salarié	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - le dernier avis d'imposition (indiquant un revenu minimal annuel (autre que salarié) supérieur à 7293€) - Extrait Kbis ou avis de situation SIRENE - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Travailleur indépendant Auto-entrepreneur	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - le dernier avis d'imposition (indiquant un revenu minimal annuel (autre que salarié) supérieur à 7293€) - Avis d'assujettissement URSSAF ou extrait Kbis ou avis de situation SIRENE - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Demandeur d'emploi de moins d'un an	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Attestation d'inscription à France Travail - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Etudiant en 3^{ème} cycle	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Certificat de scolarité de l'année en cours - Attestation sur l'honneur de ne pas dépasser : - o 64HTD/an si vous avez un contrat doctoral (tout établissement confondu) - o 96HTD/an sans contrat (tout établissement confondu) - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Retraité de – de 70 ans <u>Volume d'heures autorisées :</u> 96HTD maxi (tout établissement confondu)	- Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Copie du titre de pension - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif

ATTENTION, ne peuvent être recrutés en tant que vacataires enseignants :

- Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
- Les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an
- Les retraités de + de 70 ans au 31/08/2027
- Les retraités de Sciences Po Bordeaux
- Les salariés dans le privé avec une activité inférieure à 900h de travail ou 300h d'enseignement par an
- Les élus sans activité professionnelle
- Les professeurs (PAST) et les maîtres de conférences associés dans un autre établissement
- Les fonctionnaires en disponibilité n'exerçant pas d'activité professionnelle principale